



Les projets d'investissements relatifs à l'exploitation à long terme de Tihange 1, Doel 1 et 2 sont conformes aux objectifs du Traité Euratom

La Commission Européenne a rendu ce 17 mars 2017 son avis dans le cadre de l'article 43 du Traité Euratom sur les projets d'investissement liés à l'exploitation à long terme d'une part de Tihange 1 et d'autre part de Doel 1 et 2. La Commission estime que ces projets contribuent à la réalisation des objectifs de la politique énergétique de la Belgique et qu'ils sont compatibles avec les objectifs du Traité Euratom, notamment en termes de sûreté nucléaire.

ENGIE Electrabel a pris connaissance ce 23 mars 2017 des avis rendus par la Commission européenne en vertu de l'article 43 du Traité Euratom. Le Traité Euratom est le Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique qui vise notamment à garantir un approvisionnement énergétique sûr et fiable à un niveau élevé de sécurité.

Ce traité impose aux exploitants de centrales nucléaires de lui notifier les grands projets d'investissements concernant les nouvelles installations ainsi que les remplacements ou transformations d'une certaine envergure. ENGIE Electrabel a, dans ce cadre, notifié à la Commission Européenne les investissements liés à l'exploitation à long terme de Tihange 1 et Doel 1-2. Pour rappel, ces investissements s'élèvent à 600 millions d'euros pour la prolongation de Tihange 1 et 700 millions d'euros pour Doel 1-2.

La Commission européenne estime que ces investissements et les plans d'actions qui vont de pair sont conformes aux objectifs du Traité Euratom qui visent notamment le respect des exigences en matière de radioprotection des travailleurs et de la population, la sûreté nucléaire, la gestion sûre du combustible usé et des déchets radioactifs, la sécurité d'approvisionnement et le contrôle de sécurité. Elle souligne également certains points d'attention, dont la mise en œuvre complète et en temps voulu des recommandations formulées à l'issue des tests de résistance ainsi que de la mise en œuvre en temps opportun des améliorations de la sûreté dans le cadre de l'exploitation à long terme des trois unités. Elle prévoit de suivre de près la mise en œuvre de ces investissements et souhaite être dûment informée quant à l'évolution du projet.

Pour la troisième fois consécutive en un mois, un organisme public confirme qu'ENGIE Electrabel gère de façon responsable l'exploitation de ses centrales nucléaires.

Ce nouvel avis favorable de la Commission européenne succède en effet aux avis et décisions précédemment émis d'une part par l'AIEA et d'autre part très récemment par l'AFCN.

Plus précisément :

- L'AIEA s'est prononcée positivement le 23 février dernier sur la prolongation des centrales de Doel 1 et 2 lors d'une mission SALTO (Safety Aspects of Long Term Operation) demandée par l'AFCN. L'agence internationale considère qu' Electrabel gère la prolongation de ses centrales conformément aux standards internationaux en la matière et a relevé plusieurs bonnes pratiques comme le fait d'avoir une vue complète sur le projet et de savoir ce qui doit être analysé mais également les mesures prises pour encadrer le turnover du personnel, de façon à ne pas perdre de connaissances et garder l'expertise nécessaire. Elle ajoute certaines recommandations et pistes d'amélioration, incluant une surveillance du vieillissement des infrastructures.
- L'AFCN a confirmé que les centrales nucléaires belges étaient de mieux en mieux protégées face aux événements naturels extrêmes lors de la publication le 10 mars dernier des rapports de suivi des plans d'actions mis en œuvre suite aux tests de résistance. L'AFCN souligne les progrès qui ont été réalisés en 2016 dans les centrales nucléaires et précise que « Fin 2016, ENGIE Electrabel avait finalisé plus de 85% de son plan d'action pour les centrales nucléaires de Tihange et de Doel ». L'Agence continuera à surveiller attentivement l'avancement de ces travaux et publiera de nouveaux rapports de suivi d'ici début 2018.

Philippe Van Troeye, CEO d'ENGIE Electrabel : *« Nous prenons acte avec satisfaction de ces avis et rapports qui confirment une nouvelle fois que les centrales nucléaires belges sont exploitées de façon professionnelle avec comme priorité absolue la sûreté nucléaire. La prolongation de la durée de vie de Tihange 1 et Doel 1-2 permet de plus de garder localement une capacité de production de 1800 MW qui contribue significativement à la sécurité d'approvisionnement du pays et qui permet à la Belgique d'avoir un des parcs de production les moins émetteurs de carbone en Europe. »*